Nettoyant pour tableau blanc

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	Nettoyant pour tableau blanc
Nom chimique	
Type de produit	Mélange
Code produit	KF04552, KF15224, KF15230, KF17449, KF00291, KF32153

Autre nom commercial

KF04552 Surface&Whiteboard Cleaning Fluid; KF15224 Telephone cleaning wipes 100; KF15230 Surface&Whiteboard Spray; KF17449 Whiteboard Cleaning Wipes, PK100; KF00291 Whiteboard Cleaning Tidy (spray+dry wipes); KF32153 Whiteboard Starter Kit.

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) - PC35 : Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvants).

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERACTION
Jean-Baptiste de Ghellincklaan 23, box 101
9051 Gent Belgique
Téléphone : +32 9 380 8248; +32 9 380 8249
info@interaction-connect.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

Giftnotrufzentrale (Österreich)
Tel. No.: +43 1 406 4343

Antigif Centrum Centrum Antigif (België)/ Antigif Centrum Zentrum Antipoisons (Belgien)/ Antigif Centrum Centre Antipoisons (Belgique)
Tel. No.: +32 070 245 245

Национален център по токсикология, Болница за активно лечение и спешна медицина "Н. И. Пирогов" (България)
Tel. No. / fax: +359 2 9154 233

Centar za kontrolu trovanja (Hrvatska)
Tel. No.: +385 1 234 8342

Toxikologické informační centrum (Česká republika)
Tel. No.: +420 224 919 293 / +420 224 915 402

Giftlinjen (Denmark)
Tel. No.: +45 82 12 12 12

Mürgistusteabekeskus (Eesti)
Tel. No.: +372 794 3794 (or 16662 national/ või 16662 riiklikku)

Myrkytystietokeskus (Suomi)
Tel. No.: +358 09 471 977

ORFILA (INERIS) (France)
Tel. No.: +33 (0) 1 45 42 59 59

Nettoyant pour tableau blanc

Giftinformationszentrum, Charité – Universitätsmedizin Berlin, Hindenburgdamm 30, 12203 Berlin (Deutschland)
Tel. No.: +4930 30686700

Egészségügyi Toxikológiai Információs Szolgálat (Magyarország)
Tel. No.: +36 80 20 11 99

Poison Centre (Iceland)/ Eitrunarmiðstöð (Ísland)
Tel. No.: +354 543 2222

CAV Milano Niguarda Ca' Granda (Italy)
Tel. No.: +39 02 66101029
CAV “Osp. Pediatrico Bambino Gesù” Dip. Emergenza e Accettazione DEA
Tel. No.: +39 06 68593726

Valsts Toksikoloģijas centrs, Saindēšanās un zāļu informācijas centrs (Latvija)
Tel. No.: +371 670 42473

Valstybinė vaistų kontrolės tarnyba (VVKT), Apsinuodijimų informacijos biuras (VTI) (Lietuva)
Tel. No.: +370 5 236 20 52

Isptar Mater Dei (Malta)
Tel. No.: +356 2545 0000

Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) (Nederland)
Tel. No.: +31 (0) 30 274 8888

Hjelpetelefon for psykisk helse (Norge)
Tel. No.: +47 22 59 13 00

Instituto Nacional de Emergência Médica (Portugal)
Tel. No.: +351 213 303 271

Biroul RSI si Informare Toxicologica (Romania)
Tel. No.: +40 021 318 3606

Národné toxikologické informačné centrum (NTIC) (Slovensko)
Tel. No.: +421 2 5477 4166

Servicio de Información Toxicológica (España)
Tel. No.: +34 91 562 04 20

Svensk Giftinformationscentral (Sverige)
Tel. No.: +46 08 331231

Emergency Action (United Kingdom): Emergency phone number when using this product Tel. No.: +370 612 10528 (phone number is available from 8 am – 10 pm/ Monday-Friday; Kaunas, Lithuania).
In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Not Classified	Non classé

2.2 - Éléments d'étiquetage

Nettoyant pour tableau blanc

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement	:	Aucun
Pictogrammes	:	Aucun
Mentions de danger	:	Aucun
Conseils de prudence		

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Phrases EUH : Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :
- parfums
- Conservateur : PHENOXYETHANOL, BENZISOTHIAZOLINONE

2.3 - Autres dangers

Substance PBT.	- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
matière vPvB.	- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol INCI : BUTOXYETHANOL	n°CAS : 111-76-2 Numéro d´identification UE : 603-014-00-0 N°CE : 203-905-0	< 5	Acute Tox. 3 Inhalation - H331 Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315	ETA oral 1200 ATE Inhalation Vapeur 3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation	- Veiller à un apport d'air frais. - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Après contact avec la peau	- Se laver immédiatement avec: Eau - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
Après contact avec les yeux	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. - En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.
En cas d'ingestion	- Rincer la bouche abondamment à l'eau. - NE PAS faire vomir. - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Nettoyant pour tableau blanc

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - Après contact avec la peau	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - Après contact avec les yeux	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - En cas d'ingestion	- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.
- En cas de suspicion d'intoxication, s'adresser immédiatement au Centre national d'information sur les poisons, numéro de téléphone d'urgence voir section 1.4.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO_2) - Mousse - Poudre d'extinction
Moyens d'extinction inappropriés	- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	- Aucune information disponible.
Produits de décomposition dangereux	- Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	- Utiliser un équipement de protection personnel. - Assurer une aération suffisante. - Evacuer les personnes en lieu sûr.
Pour les secouristes	- Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Nettoyant pour tableau blanc

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement	- Aucune information disponible.
Méthodes et matériel de nettoyage	- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Rincer abondamment avec de l'eau.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation	- Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale. - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. - Conserver le récipient bien fermé.
Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale	- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. - Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. - ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver le récipient bien fermé.
- Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Produit de lavage et de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)	
VME ppm (FR)	10 ppm
VME mg/m³ (FR)	49 mg/m³
VLE ppm (FR)	50 ppm
VLE mg/m³ (FR)	246 mg/m³
IOELV TWA mg/m³ (UE)	98 mg/m³ Peau
IOELV TWA ppm (UE)	20 ppm Peau
IOELV STEL mg/m³ (UE)	246 mg/m³ Peau
IOELV STEL ppm (UE)	50 ppm Peau

DNEL / PNEC

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)			
Type	**Valeur**	**Utilisateur**	**Effet**
DNEL court terme par voie orale (aigu)	26.7 mg/kg	Consommateurs	Systémique

Nettoyant pour tableau blanc

DNEL long terme par voie orale (répété)	6.3 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL aigu par inhalation	1091 mg/m³	Travailleurs	Systémique
DNEL aigu par inhalation	246 mg/m³	Travailleurs	Local
DNEL aigu par inhalation	426 mg/m³	Consommateurs	Systémique
DNEL aigu par inhalation	147 mg/m³	Consommateurs	Local
DNEL long terme par inhalation	98 mg/m³	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	59 mg/m³	Consommateurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	8.8 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0.88 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	26.4 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	34.6 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	3.46 mg/kg		
PNEC Intoxication secondaire	0.02 mg/kg		
PNEC station d´épuration (STP)	463 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection oculaire: non indispensable.

- Mesures de protection supplémentaires pour les yeux: En cas d'un risque accru, en supplément

- DIN EN 166
- Lunettes à monture
- Protection corporelle: non indispensable.

- Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.

- En cas de contact cutané prolongé ou fréquemment répété :
- Gants de protection selon EN374
- Matériau des gants : Caoutchouc nitrile (0,11 mm).
- Temps de passage : > 480 min.
- Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nettoyant pour tableau blanc

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide	Aspect	solid / liquid (wet tissues)
Couleur	incolore	Odeur	caractéristique

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	6 < V < 9
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	> 98 °C
Point éclair	> 61 °C
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	0.98 g/cm³ < V < 0.99 g/cm³
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	44.506 g/l
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

Nettoyant pour tableau blanc

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)	
DL50 Orale (rat)	1414 mg/kg
DL50 Cutanée (rat)	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	691 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nettoyant pour tableau blanc

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Toxicité : Substances

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)	
CE50 48h crustacés	1550 mg/l
CL50 96h poissons	1474 mg/l
CEr50 algues	> 1000 mg/l
NOEC chronique poissons	100 mg/l
NOEC chronique crustacés	100 mg/l
NOEC chronique algues	88 mg/l

12.2 - Persistance et dégradabilité

Mélange

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

Substances

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)	
% de biodégradation en 28 jours	90.4 %

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Mélange

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Substances

2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)	
Log KOW	0.81

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. - Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. - Éliminer les emballages/récipients/cannettes vides ou partiellement vides après leur utilisation conforme dans une installation de déchets municipaux. - Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Evacuation des eaux	- Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Précautions particulières à prendre	- Aucune information disponible.
Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Nettoyant pour tableau blanc

Non applicable

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 - Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates	Aucun
Substances Annex XIV	Aucun
Substances Annex XVII	Aucun

Teneur en COV	44.506 g/l

- – RÈGLEMENT (CE) N° 907/2006 DE LA COMMISSION du 20 juin 2006 modifiant le règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, afin d'adapter ses annexes III et VII. Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 168/5 le 21 juin 2006 ;

- – RÈGLEMENT (UE) 2016/918 DE LA COMMISSION du 19 mai 2016 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges. Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 156, le 14 juin 2016 ;

- – RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH) (JO L 203 du 26.6.2020, pages 28–58) ;

- – Le 16 décembre 2008, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges a été signé. Ledit règlement a modifié et abrogé les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et le règlement (CE) n° 1907/2006 (le règlement REACH). Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 353, volume 51 du 31 décembre 2008 ;

- – RÈGLEMENT (CE) n° 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents (JO L 104/1 du 8.4.2004, p.001-0035) ;

- – Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil, le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/ CE et 2000/21/CE (Journal officiel de l'Union européenne n° L 396, 30-12-2006, correction d'erreurs – n° L 136/3, 2007-5-29) ;

- Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Nettoyant pour tableau blanc

- Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures
- Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]
- Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.
- Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
- Réglementation suisse : Art. 4 al. 4 de l'Ordonnance sur la protection de la jeunesse au travail (RS 822.115) et l'art. 1 lit. f du règlement DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).
- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Contient :
- parfums
- Conservateur : PHENOXYETHANOL, BENZISOTHIAZOLINONE

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit — - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	05/05/2024		

Abréviations et acronymes

- ACGIH – Association advancing occupational and environmental health/ Association de promotion de la santé au travail et de l'environnement.
- ADN – European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways/ Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
- ADR – European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road/ Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
- CAS – Chemical Abstracts Service number/ Numéro du Chemical Abstracts Service.
- CEN – European Committee for Standardisation/ Comité européen de normalisation.
- EC50 – Effective concentration to 50% of a test population (half maximal effective concentration)/ Concentration efficace à 50 % d'une population d'essai (concentration efficace demi-maximale).
- IC50 – Inhibitory concentration to 50% of a test population (half maximal inhibitory concentration)/ Concentration inhibitrice pour 50 % d'une population d'essai (concentration inhibitrice demi-maximale).
- IMDG – International Maritime Dangerous Goods/ Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- IMO – International Maritime Organization/ Organisation maritime internationale.
- LC50 – Lethal Concentration to 50 % of a test population/ Concentration létale à 50 % d'une population test.

Nettoyant pour tableau blanc

- LD50 – Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)/ Dose létale à 50 % d'une population de test (dose létale médiane).
- MSDS – Material Safety Data Sheet/ Fiche de données de sécurité.
- NIOSH – National Institute of Occupational Safety and Health/ Institut national de la sécurité et de la santé au travail.
- NOEC – No effect concentration/ Aucune concentration d'effet.
- PBT – Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance/ Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
- PNEC(s) – Predicted No Effect Concentration(s)/ Concentration(s) sans effet prévue(s).
- RID – Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail/ Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- STOT – Specific Target Organ Toxicity/ Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
- vPvB – Very Persistent and Very Bioaccumulative/ Très persistant et très bioaccumulable.

Sources de données:

European Chemicals Agency (ECHA)
European Chemicals Bureau (ECB)
International Laboratories Organization (ILO)

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 3 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
Not Classified	Non classé
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée - Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2

Nettoyant pour tableau blanc

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*** *** ***